L'APPROBATION DU VOCABLE

«*Cœur douloureux et immaculé de Marie*»

Suprema Sacra Congregatio
Sancti Officii
Prot. N 440/10

Ex Aedibus S. Offici die
21 augusti 1958

Excellence Révérendissime,

Au mois de juillet dernier, Votre Excellence Révérendissime soumettait à la considération du Saint-Office une question concernant la dévotion au Coeur Douloureux et Immaculé de Marie. Et plus précisément vous demandiez si le Saint-Office ne voyait pas d'inconvénients dans la position actuelle des adjectifs, ou bien s'il était nécessaire de les intervertir.

Cette suprême S.Congrégation, après avoir examiné la demande, a retenu que la position actuelle des mots, c'est-à-dire Coeur Douloureux et Immaculé de Marie peut être gardée intacte, parce qu'elle ne présente aucun inconvénient.

Veuillez agréer, Excellence, l'expression de mes hommages très respectueux et dévoués.

(signé : J.Card. Pizzardo
Secr.

Son Excellence Révérendissime
Monseigneur Auguste Joseph Gaudel
Evêque de Fréjus et Toulon
à TOULON (Var)